CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

DEPART

Tous les jours.

Folsom, Mandeville et Bogalusa..... ....7:20 a m

Tous les jours excepté les dimanches.

Covington, Mandeville......5:10 p m

Excursions des mercredis.

Covington, Mandeville......7:20 a m

Excursions des dimanches.

Bogalusa, Covington et Mandeville ....7:20 a m

ARRIVEE

Tous les jours.

Folsom, Mandeville et Bogalusa,......................6:10 p m

Tous les jours excepté les dimanches.

Covington, Mandeville ....8:25 a m

Excursion des mercredis

Covington, Mandeville.......6:10 p m

Excursions des dimanches.

Bogalusa, Covington et Mandeville ....7:15 p m

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVEE

[illegible] mail tous les jours.... 7:15 a m
[illegible] xpress tous les jours.......6:00 p m
Limited tous les jours....... 8:15 a m
N. Y. fast mail tous les jours11:15 a m
Mob. and coast tous les jours.......——
Coast train, tous les jours, excepté dimanche. ...... 8:50 a m
Dimanche excursion........ 9:45 p m

DEPART.

Fast mail tous les jours...... 8:15 p m
Express tous les jours........ 7:00 a m
Limited tous les jours....... 9:25 a m
N. Y. fast mail tous les jours.....
Mob. and coast tous les jours 7:20 p m
Coast train, tous les jours, excepté dimanche.. .... 4:05 p m
Dimanche excursion .... 7:40 a m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVEE

No 1 limited .... 8:45 a m
No 3 Pan American special. 8:10 p m
No 5 local.............................. 4:30 p m
No 7 points Est Louisiane . 8:30 a m
Excursion du dimanche.
No 9............................... 7:05 p m

DEPART.

No 6 local.......................... 6:30 a m
No 4 Pan American special. 9:10 a m
No 8 points Est Louisiane.. 4:30 p m
No 2 limited.......................... 7:30 p m
Excursion du dimanche.
10............................. 7:40 a m

ILLINOIS CENTRAL

ARRIVEE.

No 3 Chicago limited....... 8:15 p m
No 33 local mail............... 6:40 p m
No 3 Cincinnati and Louisville 8:15 p m
No 1 fast mail.................10:35 a m
St Louis and Chicago...10:35 a m
No 31 McComb Accd ....9:30 a m

DEPART.

No 4 Chicago limited.......... 9:15 a m
No 24 local mail................ 6:30 a m
No 4 Cincinnati & Louisville 9:15 a m
No 2 fast mail.................... 7:10 p m
St Louis and Chicago.. 7:10 p m
No 32 McComb Accd .... 3:20 pm

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVEE.

Memphis Express ....8:15 a.m.
[illegible] express .... 8:50 p
Woodville, Bayou Sara Acc 9:40 a.m.

DEPART

Memphis Express ....3:15 p.m.
[illegible]burg express.................. 7:00 a m
Woodville, Bayou Sara Acc 4:00 p m

TEXAS AND PACIFIC

ARRIVEE.

Fort Worth and Hot Springs express .... 7:30 a m
Local.................................12:05 p m
California express............ 7:45 p m

DEPART

California express.............. 8:30 a m
Local.................................. 3:15 p m
Fort Worth and Hot Springs express.......................... 6:20 p m

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVEE.

Local..................................11:10 a m
N. O. and Houston.............. 5:10 p m
Pacific Coast Express........ 8:35 a m
Sunset Express................. 6:45 p m

DEPART.

Local .... 3:00 p m
N. O. and Houston .... 6:40 a m
Pacific Coast Express. .... 9:00 p m
Sunset Express...................11:55 a m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVEE.

Dimanche seulement.

Alger .... 7:25 p m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger.................................. 9:55 a m

Samedi et dimanche seulement

Alger................................... 9:55 a m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger .... 6:40 p m

DEPART.

Dimanche seulement.

Alger.................................... 8:00 a m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger.................................... 4:30 p m

Samedi et dimanche seulement.

Alger..................................... 5:30 p m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger .... 8:00 a m
De Shell Beach..................10:02 a m
Shell Beach .... 7:00 p m

DEPART.

Tous les jours excepté dimanche.

Pour Belair et Shell Beach.. 4:10 p m.

Dimanche seulement.

Shell Beach........................ 5:30 a m
Shell Beach........................ 8:00 a m
Belair................................. 5:30 p m
Shell Beach......................... 7:30 p m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVEE.

Tous les jours excepté dimanche.

De Belair et Shell Beach.... 9:10 a m

Dimanche seulement.

De Belair.............................. 7:00 a m

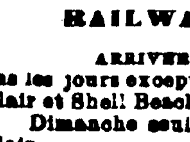

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.

18 avril—1 an

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA NOUVELLE BATISSE ET LOTS VACANTS —DE LA— "N. O. PURE MILK CO., Ltd", AVENUE TULANE ET RUE TELEMAQUE.

A L'ENCAN.

JEUDI, LE 10 JANVIER 1907.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E dans l'affaire intitulée Octave J. Villeré vs New Orleans Pure Milk Co Ltd No 80,284 rendu le 6 décembre 1906, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 10 janvier 1907, la propriété foncière ci après:

(1) Cinq (5) lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, les rues Télémaque, d'Hémécourt et Genois et mesurant ensemble 122' 8" de face à l'avenue Tulane 166' 3" 4"' de profondeur et façade à la rue Télémaque, 138' 6" 4"' sur une ligne parallèle avec la rue d'Hémécourt; delà 29' 8" sur une ligne parallèle à la rue Genois, delà 17' 2" 4"' sur une ligne courant vers la rue d'Hémécourt, delà 118' 0" 0"' sur une ligne courant à l'avenue Tulane.

P. S.—Les machines, bouilloires, tuyaux de cheminée, tuyaux et fils électriques et installations ne seront pas inclus dans la vente mais seront vendus séparément de la bâtisse.

(2) Deux (2) lots vacants, dans le même ilet et contigus à la propriété susmentionnée, mesurant chacun 31' 1" 7"' de face à l'avenue Tulane sur 120' de profondeur.

(3) La ferme modèle de laiterie avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans la paroisse de Tangipahoa, à environ un quart de mille S. O. de la ville de Hammond, et à environ un mille de la station de Hammond, sur le I. C. R. R. et décrit comme suit (A) Le 1/4 E. du 1/4 S. E. de la Section 35, (B) la 1/2 E du 1/4 N. E. du 1/4 S. E. de la Section 35, (C) la 1/2 O. du 1/4 N. E. du 1/4 S. E. de la Section 35, contenant en tout 80 acres plus ou moins, et étant dans le Township 6, S. R. 7 E.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance pour des billets des acquéreurs payables en deux ans après date, avec 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue. Les actes devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.

La German American Savings Bank and Trust Company, Receveur.

Omer Villeré, Avocat.

9 déc—9 16 23 30—jan 6 10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Ida Schenck Ferguson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 81,178 — Division C—Attendu que Mme Angeline L. Brown, veuve de Charles H. Schenck, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Ida Schenck Ferguson, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Dart & Kernan, avocats.

14 déc—14 18 23

Succession de Mme Elizabeth Mason.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 79,961 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Helene Bercier, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — F. J. [illegible]

13 déc—13 17 22

Succession vacante de Lewis Barwell Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 78,713—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire et tableau de distribution présenté par Adolfo Dagué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 13 déc—13 17 22

Succession de Alexander Cohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 80,835—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. J. Cohn, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—D. B. H. Chaffe, avocat.

12 déc 12 16 21

Succession de Mme Christina Maitre veuve de Reinhardt Maitre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 79,991—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Chas F. Buck, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Buck, Walshe & Buck, avocats.

11 déc—11 15 20

Succession de Mme Sarah Barnes et William Barnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 76,662—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et acte de partition présentés par George K. Barnes, exécuteur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Saunders & Gurley, avocats.

11 déc—11 15 20

Succession de Mme Margaret Cain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,157, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Mary Caulfield, exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. M. D. Dimitry, avocat. 7 déc—7 12 17

Succession de Peter Kentzel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 81,163 — Division A—Attendu que Mme Emma J. Kentzel, veuve de Louis Kentzel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Kentzel, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Bernard Bruenn et J. L. W. Woodville, avocats. 12 déc—12 16 21

Succession de Edward Humphreys

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,132—Division E — Attendu que Mme Laura Williams, veuve de Edward Humphreys, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Humphreys, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Horace M. Roberts, avocat. 12 déc—12 16 21

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire du receveur de la National Manufacturing and Package Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 80,204 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Edward C. Webre, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Edward Rightor, avocat. 13 déc—13 17 22

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Mme George Eichmann.

No 79,988—Division D—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER— C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 décembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 novembre 1906 et signé le 13 novembre 1906 par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos 29, 30 et 34 de l'ilet No 614, bornés par les rues White, Dupré, Gravier et Perdido, mesurant chacun, plus ou moins, 30 pieds de face à la rue White par 144 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots 29 et 30 sont non améliorés. Sur le lot 34 se trouve un cottage de 2 chambres. Les lots seront vendus séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité, les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs en plus du prix d'achat, 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Daniel J. Murphy, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 18

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Veuve Alcide Leblanc.

No 79,740—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Vente de propriété No 1431 rue St Claude.

MOI AUGUSTE HUARD, encanteur en cette ville, conformément à un ordre dudit, rendu dans l'affaire en ceci le 27 novembre 1906, signé par Hon. W. B. Sommerville, juge de ladite Cour, Division D, je vendrai à l'enchère publique MERCREDI, le 2 janvier 1907, à midi, à mon Bureau et Bourse, No 239 rue Bourbon, en cette ville, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:—Propriété No 1431 rue St Claude, en cette ville, et plus complètement décrite comme suit:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet municipal No 381, borné par les rues St Claude, Kerlerec, Marais et Esplanade, devant être pris à une distance de 31 du point de l'intersection des rues St Claude et Kerlerec, et mesurant d'après un devis fait par Arthur de Armas, voyer, le 15 avril 1880, annexé pour référence à un acte de compromis et échange de propriété entre Séraphin Maspereau et Hortense de Rancé, passé pardevant W. H. Pascoe, un notaire en cette ville, le 22 mars 1881, en mesure américaine 34' 0" 4"' de face sur ladite rue St Claude, par une profondeur entre lignes parallèles de 97' 2" 7"'. Acquis par Maizie Claire Bruneau, veuve d'Alcide Leblanc, par achat d'Alice de Rancé, par acte passé pardevant M. V. Dejean, un notaire en cette ville le 25 janvier 1890, livre des Transferts 132, folio 254.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an par billets de l'acquéreur, daté le jour de l'adjudication et payable un an après date, avec intérêt à sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du montant de son enchère.

L'acte de vente pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais de l'acquéreur et devant contenir toutes les clauses de sécurités connues dans tels actes. Voyez le plan à la Bourse.

AUG. HUARD, Encanteur
289 rue Bourbon

A. J. Villeré, avocat

2 déc—2 9 16 23 30—janv 2

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi ilet de terre dans le troisième district, rue Bruxelles, entre les rues White et Séré,

MERCREDI, le 9 janvier 1907, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 novembre 1906, dans l'affaire de la succession de François Carrère, No 79,963 de son dossier, je vendrai à l'endroit et au moment ci-dessus mentionnés ci-après:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 2319 borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, White et Séré, désigné par le No 13 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 31 mars 1858, et déposé en l'étude de Arsène Bonny, ancien notaire, lequel morceau mesurant en mesure américaine 319 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Bruxelles, 96 pieds 0 pouce 4 lignes de face à la rue White, 320 pieds de face à la rue Séré, 71 pieds 11 pouces 2 lignes de face à l'avenue Paris et 331 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne courant de la rue White à l'avenue Paris.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un an dans des billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et transférer la police au porteur du billet, l'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et vente sans exécution et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant en plus et au-dessus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour 1906, et de déposer dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication et devant avoir droit aux loyers qu'à partir du passage de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
137 rue Carondelet.

9 déc—9 16 23 30—jan 2 9

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

De cottage double désirable, à l'encan.

Jeudi le 20 décembre 1906.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable la Vingt-cinquième Cour Judiciaire de District pour l'État de la Louisiane, paroisse de Tangipahoa, No 183, dans l'affaire de la succession de Martin Haney, décédé, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur licencié de la paroisse d'Orléans, État de la Louisiane, daté le 23 octobre 1906 et signé le 29 octobre A. D. 1906, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 20 décembre 1906, les propriétés foncières ci-après

COTTAGE DOUBLE, 1237-39 rue Mandeville

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 6[illegible] borné par les rues Mandeville, Espagne, Moralès et Urquhart, ladite portion de terre étant celle la plus près de la rue Moralès (ou Marais) d'un lot désigné par le numéro un sur un plan marqué No 19, fait par Judice & Frenaux, daté le 14 janvier 1867, et déposé en l'étude de A. Dreyfous, [illegible] portion de terre mesurant trente pieds de face à la rue Mandeville par cent dix huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornée sur le côté le plus près de la rue Urquhart par le restant dudit lot No 1, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant en un cottage double connu par les numéros municipaux 1237 9 rue Mandeville.

COTTAGE DOUBLE, 1531-3 rue Musique

Et le

COTTAGE DOUBLE, Rue Musique coin Claiborne.

Sur cinq certains lots de terre situés dans le troisième district de la Nouvelle Orléans sur ce qui était anciennement connu comme le faubourg Franklin dans l'ilet No six cent quarante cinq compris entre les rues Claiborne, Robertson, Musique et Art, lesdits lots étant désignés par les Nos un, deux, trois, quatre et cinq sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, ancien voyer, déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire de la Nouvelle Orléans, comme plan numéro soixante et un dans le livre de plans No 2, d'après lequel plan lesdits lots mesurent chacun trente pieds onze pouces de face à la rue Claiborne par cent vingt sept pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un formant l'encoignure des rues Claiborne et Musique, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'un cottage double, connu par les numéros municipaux 1531 3 rue Musique et un cottage double à peu près à l'encoignure des rues Musique et Claiborne pas encore numéroté.

COTTAGE DOUBLE, 4143-5 rue Iberville

Un certain morceau ou portion de terre situés dans le deuxième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 557, borné par les rues David, Bienville, Iberville, autrefois Douane et Solomon, composé de tout du lot désigné par le No quatre et une partie du lot désigné par le No trois sur un plan ou devis annexé à un acte passé pardevant Hunter C. Leake, notaire de la Nouvelle Orléans, daté le 13 novembre 1894. Ladite portion de terre mesurant quarante pieds de face à ladite rue Iberville autrefois rue Douane sur cent trente quatre pieds dix pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant en un cottage double connu par les numéros municipaux 4143 5 rue Iberville.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant payer pour les actes de vente pardevant E. Vidrine, notaire et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

18 nov—18 25—déc 2 9 16 20

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Magnifique Etendue de Terre sur le Prolongement de la rue State.

Un Placement de Mérite.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 3 janvier 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 21 novembre 1906 et signé le 27 novembre 1906 par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la Howcott Land Co. Ltd. vs Dr Geo. B. Lawrason, No 80,535, la propriétés ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre comprenant la partie inférieure ou l'arrière fond de Bloomingdale commençant 1,900 pieds au-delà du bout de la rue State, s'étendant en profondeur entre les lignes inférieures et supérieures de Bloomingdale à un point où lesdites lignes se rencontrent, lequel point est marqué "E" sur un plan par Benjamin Buisson, voyer, daté le 1er décembre 1836 et annexé à un acte passé pardevant F. L. Lewis, notaire, le 18 avril 1853, et enregistré dans le Bureau des Transferts, livre de transcrits de Jefferson No 1 à la page 605, laquelle portion de terre mesurant sur le côté du fleuve Mississippi, sur une ligne presque perpendiculaire à la rue State, 198 pieds, ladite portion de terre étant aussi particulièrement décrite sur un devis d'arpentage annexé à la pétition en ce procès. Par ce dit jugement est exceptée cette portion de ladite étendue de terre jusqu'ici vendue à la Mississippi Valley Railroad pour un droit de passage, lequel droit de passage traverse ladite étendue jusqu'aux angles droits et mesurant 104 pieds plus ou moins en largeur.

Conditions—Comptant. 10 pour cent requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 déc—2 9 16 23 30—janv 3

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John C. Meeker et Mary A. Meeker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 78,285 et 78,306 consolidés—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par H. H. Price, exécuteur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 9 déc—9 13 18

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double bien situé **2123 et 2125 rue Villeré,**

Entre les rues Française et Champs Elysées

Succession de Ovide C. Blandin.

No 73,406—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur —Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 10 janvier 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 décembre 1906 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod (ou Villeré), Champs Elysées, St Jean Baptiste, maintenant Robertson et Française, laquelle propriété mesurant d'après le titre, quarante pieds six pouces de face à la rue Girod (ou Villeré) par une profondeur de soixante huit pieds quatre pouces entre lignes parallèles et d'après un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, datée le 3 novembre 1906, quarante et un pieds de face à la rue Girod (ou Villeré) par une profondeur entre lignes parallèles de soixante huit pieds quatre pouces commençant à une distance de cent pieds de l'avenue Champs Elysées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur représenté par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date d'adjudication jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. L'acquéreur devant tenir la bâtisse assurée et de transférer les polices au porteur des billets devant assumer les taxes pour 1907 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur.

Alfred Grima, avocat

9 déc—9 16 23 30—jan 6 10

M. A. Baccich.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District de la date du 7 décembre 1906 rendu dans la succession de Veuve F. Pintat, No 79470, je vendrai pour du comptant, JEUDI, le 20me jour de décembre 1906, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, Nos 227-229 rue Baronne, tous les titres et intérêts de la succession de Veuve F. Pintat en livre de dépôt 18,195 série T, pour dix actions du fond capital de la American Homestead Co.

M. A. BACCICH,

Encanteur et Gérant de la National Realty Co., Ltd.

9 déc—9 16 20

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jules Lonis.

No 80,512—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union—JEUDI, le 27 décembre 1906 à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre rendu le 19 novembre 1906 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre et améliorations dans le septième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 201 borné par les rues Jeannette, Birch, Eagle et Général Ogden, ledit lot est désigné par le numéro onze sur un devis ou croquis d'arpentage fait par George De Armas, daté le 19 juin 1896, annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire le 29me jour de juin 1896, et mesurant trente pieds de face à la rue Général Ogden par cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1906 et faire un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire aux frais de l'acquéreur.

Lloyd Posey, avocat.

25 nov—25—déc 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU REV. C. W. WILLIAMS.

No 77,843—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union—JEUDI, le 27 décembre 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 23 nov. 1906, par l'Hon. John St-Paul, juge de ladite Cour, Division C, il sera vendu à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Deslonde, Sainte-Croix et Dauphine, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue Bourgogne par une profondeur de cent vingt neuf pieds à la rue Deslonde et formant l'encoignure des rues Bourgogne et Deslonde.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente avec l'encanteur. L'acte de vente pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. W. Wall, avocat.

25 nov—25—déc 2 9 16 23 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

The Smith Bros Co. Ltd. vs Chas Genkel et Rosaline Mancuso.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 27,791—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, un des défendeurs dans l'affaire Rosaline Mancuso, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 18me jour de décembre 1906 à 11 h. 30 a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir Un lot d'épiceries assorties, liqueurs, vitrines, comptoir, licences d'État et de Ville de 1906 pour Bar et Epicerie, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Lyle Saxon, avocat pour la demanderesse. 7 déc—7 11 18

T. J. Moran vs D. S. Kemp et femme.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 27,991. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, MARDI le 18me jour de décembre 1906, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite à savoir Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 7 déc—7 11 18

VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN ILET DE TERRE CONTENANT VINGT-QUATRE LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION VACANTE DE ERNEST EUGENE CORDIER.

78,156—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur— Bureau No 808 rue Perdido—MERCREDI, le 19 décembre 1906 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 novembre 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un ilet de terre contenant 24 lots ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent dans le district Dessous, dans le nouveau faubourg Washington maintenant le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désigné par l'ilet No 53, maintenant 1157 borné par les rues Feliciana, Clouet, Libérale (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti), désigné par les Nos 1 à 24 inclusivement, et d'après un plan d'Edgar Pilié, daté le 20 janvier 1906, lesdits lots mesurent comme suit les Nos un à onze inclusivement chacun 31 pieds de face sur la rue Feliciana, la même largeur dans le fond sur 102 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 12 mesurant 32 pieds 2 pouces 1 ligne à la rue Force, maintenant Tonti, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles; les lots Nos 13 à 23 inclusivement, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clouet, même largeur dans le fond sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces et 8 lignes entre lignes parallèles; le lot No 24 mesurant 32 pieds 2 lignes de face à la rue Libérale (maintenant Miro) 32 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du fond et 170 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication; l'acquéreur assumera les taxes de l'année 1906 en sus du montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. T. Florance, avocat. 18 nov—18 25—déc 2 9 16 19

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement Splendide en Propriété dans le Cinquième District.

A un ilet des "Shops" du chemin de fer du Southern Pacific. Un joli cottage double Nos 717-719 avenue Atlantique, entre les avenues Opelousas et Slidell. Lots vacants avenue Opelousas à l'encoignure de l'avenue Atlantique, ilet de l'avenue Pacifique et Slidell. Ilet avenue Atlantique, entre les avenues Opelousas et Slidell. Ilet avenue Pacifique. Succession de Mme Elizabeth Farlong, No 80,104, Cour Civile District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, —JEUDI, le 20 décembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 8 nov. 1906, et signé en cour ouverte le 14 nov. 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique, Pacifique, Opelousas et Slidell désigné comme le No 21 de l'ilet No 129, et mesurant trente pieds de face à l'avenue Atlantique par cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant le cottage double Nos 717 19 avenue Atlantique et contenant 5 chambres, hangar, etc., loué $10 chaque côté.

2° Un certain lot de terre situé dans le cinquième district de cette ville dans l'ilet 123, borné par les avenues Opelousas, Slidell, Atlantique et Pacifique, désigné comme lot No 1 dudit ilet, mesurant en mesure américaine vingt sept pieds de face à l'avenue Opelousas sur cent vingt pieds de profondeur et façade à l'avenue Atlantique.

3° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville dans l'ilet borné par les avenues Atlantique, Pacifique, Opelousas et Slidell, et désigné comme partie du lot No 20 dudit ilet No 129 contigu au lot No 19 et mesurant vingt huit de face à l'avenue Atlantique par cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit d'un ou un et deux ans, démontrée par des billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'État pour l'année 1906 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire dix pour cent de dépôt comptant.

Les actes de vente pardevant Julian B. Habans, notaire, aux frais des acquéreurs.

N. E. Humphrey, avocat. 18 nov—18 25—déc 2 9 16 20

Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSIONS DE ADAM SCHLOESSER ET DE SA FEMME MARTHA ELIZABETH STENGEL.

No 96—P. D. Vingt huitième Cour Judiciaire de District de la Louisiane pour la Paroisse de St-Jean Baptiste.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 10 janvier 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 3 décembre 1906 par l'Hon. Prentice E. Edrington, juge de la sus-dite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Thalie et Erato, et désigné comme le lot No 17 de l'ilet No 10, sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, daté le 21 avril 1851 déposé comme plan No 63 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue Howard par une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1326 et 1328 rue Howard et comprennent un joli cottage double, retiré de la banquette, et contenant 4 chambres, citerne, hangar etc., de chaque côté.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le lot No 11 de l'ilet No 17, borné par les rues Melpomène, Thalie, Liberté et Howard, d'après un plan fait par George L. Dunbar, voyer, sous la date du 1er avril 1848, déposé en l'étude d'Adolph Mazureau, ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, lequel dit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennant un cottage double en bois désigné par les Nos 1408 et 1410 rue Howard, contenant de chaque côté 4 chambres, etc.

3° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Girod, Franklin (autrefois St Pierre) et Saratoga (autrefois St Jean) désigné par le No 133 d'après un plan dressé par Delafield, architecte, en mars 1832, déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, lequel lot mesurant 30 pieds de face à la rue Julia sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. M. Hudson, avocat. 9 déc—9 16 23 30—jan 6 10

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wesley Washington.

DESIRABLE

Cottage Simple, No 2414 RUE SEPTIEME.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières.

MERCREDI, 9 JANVIER 1907 A MIDI.

VENTE par EISEMAN & LAZARUS, No 712 rue Commune — Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 26me jour de novembre 1906, et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous vendrons à l'enchère publique à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières Nos 225 27 29 rue Baronne, MERCREDI, le 9 janvier 1907, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, (portant le numéro municipal 2414 rue Septième,) situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième (autrefois Harmonie), Howard et Freret, ledit lot est désigné par le No 4, sur un devis fait par S. G. Del'Isle, ingénieur civil et voyer, daté le 7 déc. 1895 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, le 28 déc. 1895, et mesurant trente pieds de face à la rue Septième par une profondeur de soixante et onze pieds six pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et trente huit pieds un pouce sur la ligne de côté la plus près de la rue Freret.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans, en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur, ensemble avec les frais des certificats nécessaires pour compléter la vente et pour allègement général. L'acte de vente pardevant A. Guilbault, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

EISEMAN & LAZARUS,

Encanteurs, No 712 rue Commune.

Geo. Montgomery, avocat.

9 déc—9 16 23 30—janv 6 9

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 139 rue [illegible]

Petite bouteille............... 25c.
Grande .... 50c.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

LUNDI, 17 Décembre 1906, A 11 HEURES A. M.

LE CONTENU DU MAGASIN —DE LA—

BELL TEA & COFFEE

CONSISTANT DE

Le Stock—Meubles de Maison, Cheval et Wagon et Harnais, Etc.

(D'après l'inventaire enregistré.)

Devant être vendu sur les lieux

EN BLOC,

No 4416 RUE MAGASINS.

SUCCESSION DE JAMES A. MIGAUD.

No 80,760—Cour Civile de District—Div. B.

LUNDI, LE 17 DECEMBRE 1906, Moi, PETER GALLAGHER, un encanteur, dûment licencié et autorisé dans et pour la paroisse d'Orléans, j'offrirai en vente au No 4416 rue Magasins, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, Division B, l'Hon. Fred D. King, juge, daté et signé le 5 décembre 1906 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite.

Conditions—Comptant

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Bureau, No 816 rue Commune.

Robert J. Maloney, Paul W. Maloney, avocats pour le Pétitionnaire.

6 déc—6 9 12 17

Succession de Vincent Radovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,141 — Division B —Attendu que Mme Marie Ciesel, veuve par premier mariage de Anthony Pirosa, et par second mariage de Vincent Radovich a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Vincent Radovich, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. —F. Rivera Rouchartier, avocat. 9 déc—9 13 18